



ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : MEDECINE LEGALE et EXPERTISES MEDICALES

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1^{er} employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Unité Médico Judiciaire

Pôle de rattachement : Métiers de l'Urgence

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pierre TIXERONT

Mail : pierre.tixeront@chr-orleans.fr

Composition de l'équipe médicale : en janvier 2019

- 1 ETP PH
- 1 interne de spécialité

Activités : centre de référence départemental médico-légal, l'Unité Médico Judiciaire assure une activité de victimologie et de thanatologie sur le secteur du tribunal de Grande Instance d'Orléans. Les examens sont effectués les jours ouvrés.

Plateau technique : des bureaux de consultation, une salle d'examen de corps avec sa salle de radiographie dédiée et des plages de scanner spécifiques, un laboratoire de toxicologie.

Autres : collaboration étroite avec l'Unité d'accueil des jeunes victimes (UAJV) et le Centre d'accueil des victimes d'agression sexuelle (CAVAS).

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Institut Médico-Légal

Pôle de rattachement : Néphrologie-Réanimation médicale-Urgences

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Professeur Pauline SAINT-MARTIN

Mail : p.saint-martin@chu-tours.fr

Tel : 02 47 47 75 55

Composition de l'équipe médicale : en janvier 2019

- 1 PU-PH
- 1 MCU-PH
- 1 assistant spécialiste
- 2,4 PH

Activités : centre de référence régional médico-légal, l'Institut médico-légal assure les examens de toutes les victimes de violences du département 24 heures sur 24 (violences physiques, sexuelles, psychologiques, maltraitance à enfants), les examens de personnes en garde à vue, les autopsies, examens de corps et levées de corps de 4 départements. Total d'environ 6000 actes annuels.

Plateau technique : un scanner dédié à l'activité médico-légal, une salle d'autopsie, un laboratoire d'anthropologie, des bureaux de consultation

5. Missions confiées

L'assistant sera affecté à 80% aux UMJ du CHRO et à 20% à l'IML du CHU.

Il sera inscrit au DESC de médecine légale et expertises médicales.

Il effectuera :

- Au CHU de Tours et au CHRO, des consultations de victimes de violences comprenant l'accueil, l'information, l'orientation, le recueil des commémoratifs, le constat des blessures, les prélèvements médico-légaux, la rédaction du certificat médico-légal. Il assurera ensuite le lien avec les services d'enquête (gendarmerie, police) pour l'interprétation des constatations, la nécessité de demander des informations complémentaires, les conséquences médico-juridiques des lésions constatées. Toutes les consultations seront effectuées en autonomie, sauf celles concernant les victimes de violences sexuelles, qui sauf exception sont effectuées en binôme. Un médecin légiste plus expérimenté sera toujours à disposition de l'assistant pendant et/ou après la consultation pour un conseil et/ou la relecture du certificat.
- Au CHU de Tours, en autonomie, des examens des personnes en garde à vue dans les locaux de police et de gendarmerie
- Au CHU de Tours, des examens de corps en autonomie, et des autopsies en binôme avec un autre médecin légiste, en matière d'enquête décès et de mort criminelle

Il sera également accompagné vers une démarche d'autonomisation en matière d'expertise pénale, à savoir : rapports effectués à la demande des juges d'instruction, assistance aux reconstitutions, déposition en Cour d'Assises.

6. Les compétences à développer

- Accueillir une victime de violences
- Délivrer un certificat médico-légal informatif et contributif
- Maîtriser les notions médico-juridiques : ITT, infirmité permanente
- Examiner une personne en garde à vue
- Pratiquer une autopsie médico-légale
- Etre capable de travailler en équipe et avec les intervenants extérieurs du milieu judiciaire
- Avoir des capacités d'adaptation en cas de situation d'urgence médico-judiciaire

7. L'organisation de la permanence des soins
<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : absence d'astreinte médico-légale. - Au CHU de Tours : astreinte médico-légale : examen des victimes de violences en cas d'urgence médico-légale et/ou procédurale, examen des personnes en garde à vue dans un périmètre géographique pré-établi, scènes de crime dans 4 départements (37,41,45,18)
8. Les valences (enseignement/ recherche)
<p>ENSEIGNEMENT : axé sur 1) le dépistage des victimes de violences par le professionnel de santé, 2) le constat de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> - En formation initiale : étudiants en médecine, élèves sages-femmes, infirmiers - En formation continue : tous les professionnels de santé <p>RECHERCHE : axé sur 1) l'anthropologie médico-légale et notamment l'estimation de l'âge chez les sujets vivants, 2) la prise en charge des victimes de violences</p>
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
<ul style="list-style-type: none"> - Un bureau de consultation, une salle d'examen de corps.
10. Logement par l'établissement d'accueil
<p>Pas de logement au CHRO, des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.</p>
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
<p>Oui en fonction des modalités de partage du temps de travail</p> <p>Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).</p>
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
<p>Depuis la mise en place de la réforme du fonctionnement de la médecine légale en France, en janvier 2011, le chef de service des UMJ du CHRO vient une journée par semaine à l'IML du CHU pour pratiquer une activité de thanatologie. Les équipes de médecine légale des deux établissements ont donc un lien fort qui permettra une continuité et une homogénéisation de l'encadrement.</p>